

Numéro : D / 2024 / 5

Séance du 1^{er} février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Votants
10	11	11

Date de la convocation
26/01/2024

L'an **deux mille vingt quatre**Et le **1^{er} Février**A **20h30**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents : Véronique BELANGER
Patrick DOUCHY
Michèle HOOGE
Stéphane LHUISSIER
Anne LUPIAC
Lysiane PALISSE
Patrick PALISSE
Frédéric PUGNERE
Joël PUJADE
Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 030-213001969-20240201-D20245-DE

Absent excusé : ~~Joël PUJADE~~ CHEVALARD donne pouvoir à Patrick PALISSE

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :**Désignation exploitant Bistrot de Pays**

Le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions de la Commission Bistrot de Pays qui s'est réunie le 1^{er} février au matin (présents à la commission : Fernand CANDEL – Francis et Mireille ROUZAUD – Frederic PUGNERE – Patrick DOUCHY – Patrick et Lysiane PALISSE – Marie RAGUSA – Michele HOOGE – Véronique BELANGER – Bernard MAILLARD - Régine GUALBERT) pour avis sur le futur exploitant du Bistrot de Pays. La Commission a donné un avis favorable à l'unanimité à la candidature de Julien LACROIX pour l'exploitation de l'établissement.

La proposition est totalement conforme au cahier des charges ; on retiendra notamment :

- Des horaires d'ouverture larges et adaptés à la période ; sauf ententes particulières avec les Présidents d'associations, le commerce sera fermé pendant les fêtes associatives de l'été (Comité des Fêtes, Société de Chasse, APE).
- Des menus et une carte, adaptés en fonction des produits de saisons, à des prix raisonnables.
- Des produits proposés essentiellement issus de circuits courts et des produits du terroir.
- Du personnel expérimenté et recruté localement.
- De nombreuses manifestations festives ou culturelles.
- Une vitrine touristique (mise à disposition de toutes les informations relatives au tourisme sur notre territoire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le choix de l'exploitant. L'exploitation du Bistrot de Pays sera confiée à M. Julien LACROIX.

Fait et délibéré à LE PIN, le 1^{er} Février 2024.

Pour copie conforme au registre.

